Schola europaea

Bureau du Secrétaire général

Bruxelles, le 4 décembre 2020
2020-12-LD-8 GM/AB

A L'ATTENTION DE LA COMMUNAUTE DES ECOLES EUROPEENNES

Chère Madame,
Cher Monsieur,

Concerne : Les récentes décisions du Conseil supérieur en rapport avec la pandémie de COVID-19

Dans les semaines et les mois à venir, la pandémie de COVID-19 continuera d'avoir des répercussions sur l'enseignement et l'apprentissage aux Ecoles européennes.

Au début de l'année scolaire, nous vous avons informés des mesures convenues par le Conseil supérieur lors d'une réunion extraordinaire qui s'est tenue le 31 août 2020.

Lors d'une autre réunion extraordinaire, le 20 octobre 2020, le Conseil supérieur a approuvé le budget nécessaire au financement de ces mesures relatives à l'enseignement et l'apprentissage à distance, à l'amélioration de l'infrastructure informatique dans les écoles et au soutien éducatif au premier semestre.

Cette semaine, le Conseil supérieur a pris des décisions importantes pour la session 2021 du Baccalauréat européen, d'une part, et pour accompagner au besoin l'enseignement et l'apprentissage à distance au cours des semaines à venir, d'autre part.

Sur la base des propositions avancées par la Task Force « Préparation de la session 2021 du Baccalauréat européen », le Conseil supérieur a approuvé les « Lignes directrices pour l'organisation de la session 2021 du Baccalauréat européen ».

Notre principal objectif sera d'organiser le Pré-Bac ainsi que les épreuves écrites et orales du Baccalauréat *in situ* dans toutes les Ecoles européennes et Ecoles européennes agréées. Toutefois, le système s'est préparé à un éventuel scénario dans le cadre duquel tous les examens ne pourraient pas être organisés « sur place », du moins dans certaines écoles.

Bureau du Secrétaire général des Ecoles européennes
Rue de la Science 23, 1040 Bruxelles – Belgique
Téléphone : +32 (0)2 895 26 11

http://www.eursc.eu

E-mail : OSG-DEPUTY-SECRETARY-GENERAL@eursc.eu

Les Lignes directrices citées plus haut envisagent différents scénarios potentiels et permettront au Président du Baccalauréat de prendre les décisions nécessaires en étroite coopération avec les organes des Ecoles européennes et de manière transparente.
Les Lignes directrices ainsi que les modifications nécessaires du « Règlement d'application du Règlement du Baccalauréat européen (applicable pour la session 2021 du Baccalauréat européen ») seront publiées sur le site Internet des Ecoles européennes, conformément au Règlement intérieur du Conseil supérieur.

En outre, des conseils supplémentaires ont été prodigués aux écoles quant aux « tâches de substitution » que les élèves de S7 pourraient devoir accomplir au cas où les épreuves du Pré-Bac ne pourraient avoir lieu *in situ*.

Nous tenons à préciser que la Task Force « Préparation de la session 2021 du Baccalauréat » poursuivra ses travaux et suivra de près l'évolution future de la situation dans les différentes écoles, et qu'elle apportera son soutien au Président du Jury du Baccalauréat pour la session 2021.

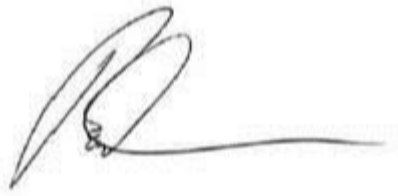
En plus de ces mesures particulières relatives à l'organisation de la session 2021 du Baccalauréat européen, le Conseil supérieur a approuvé une « Politique d'enseignement et apprentissage à distance », qui définit une politique claire et contraignante et qui guidera les écoles dans les prochains mois.

Le Conseil supérieur a également approuvé un Budget rectificatif pour l'exercice 2021, grâce auquel les écoles disposeront des moyens nécessaires pour continuer à assurer l'enseignement et l'apprentissage à distance lorsqu'il le faudra au cours du deuxième semestre de l'année scolaire 2020-2021.

Enfin, nous aimerions saisir cette occasion pour remercier une fois de plus tous les membres de la communauté des Ecoles européennes pour leur engagement et leur dévouement remarquable en ces temps difficiles.

Nous vous prions d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, nos plus sincères salutations.





Giancarlo MARCHEGGIANO
Secrétaire général des Ecoles européennes

Andreas BECKMANN
Secrétaire général adjoint des Ecoles européennes

c.c. : Chefs de délégation
Directeurs des Ecoles européennes
Directeurs des Ecoles européennes agréées
Membres du Conseil d'inspection
Président d'Interparents
Présidents des APEEE
CPIE
Représentants du PAS

Bureau du Secrétaire général des Ecoles européennes
Rue de la Science 23, 1040 Bruxelles – Belgique
Téléphone : +32 (0)2 895 26 11

http://www.eursc.eu

E-mail : OSG-SECRETARY-GENERAL@eursc.eu